



وكالة التنمية الاجتماعية  
Agence de Développement Social

## **BILAN DES REALISATIONS 2010**

## Sommaire

<b>I. Présentation de l'Agence de Développement Social.....</b>	<b>3</b>
1. Mission.....	3
2. Stratégie d'intervention.....	3
3. Axes d'intervention .....	4
a. Le renforcement des capacités des acteurs.....	4
b. Les activités génératrices de revenus et d'emploi. ....	4
c. L'appui au développement humain et social .....	5
4. Mécanismes de financement adoptés :.....	5
a. Fonds de Développement Local .....	5
b. Caisses solidaires de Développement .....	6
c. Caisses villageoises .....	6
<b>II. Bilan des réalisations de l'Agence au titre de l'exercice 2010 .....</b>	<b>6</b>
1. <i>Axe Renforcement des Capacités des Acteurs</i> .....	6
a. Programme PAPCO.....	6
i. Appui à la démarche territoriale .....	7
ii. Activités de formation et d'information des acteurs .....	9
iii. Appui technique aux projets .....	9
b. Le programme TAKWIA pour la qualification des associations.....	11
i. Développement des partenariats et sensibilisation.....	12
ii. Diagnostic de renforcement des capacités.....	12
iii. Plans de renforcement des capacités des acteurs associatifs .....	12
iv. Appel à projets communautaires.....	13
c. Financement des projets RCA .....	13
2. <i>Axe des Activités Génératrices de Revenus et d'Emplois</i> .....	13
a. Programme « TATMINE » .....	13
b. Programme « Maroc Moubadarates» .....	14
c. Programme de promotion des micros entreprises rurales dans le nord.....	15
d. Programme des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM).....	16
3. <i>Axe Appui au Développement Humain et Social</i> .....	18
a. Appui à l'inclusion des personnes handicapées.....	18
i. Formation interne pour l'inclusion du handicap.....	18
ii. Revue du Programme « Réhabilitation à Base Communautaire » .....	18
iii. Elaboration du Schéma Directeur de l'handicap au niveau de la région du Grand Casablanca 20	18
b. Appui aux programmes territoriaux en faveur de la promotion des droits de l'enfant .....	21
c. L'amélioration de l'accès à l'éducation.....	21
d. L'amélioration de l'accès à la santé.....	22
e. Financement de projets Développement Humain et Social .....	23
4. <i>Les mécanismes de financements</i> .....	23
5. <i>Engagements par région au titre de 2010</i> .....	25
6. <i>Principaux indicateurs de résultats</i> .....	26
<b>ANNEXES .....</b>	<b>27</b>
Situation cumulée des projets soutenus par l'Agence de Développement Social .....	27

## Présentation de l'Agence de Développement Social

### **1. Mission**

Courant ses dix années d'existence, l'Agence de Développement Social a connu un parcours riche en réalisations. Elle a accompagné plusieurs chantiers nationaux, dans le respect de la mission qui lui est dévolue et des principes qui la guide. Elle était souvent appelée, au cours de son évolution, à s'adapter au contexte de son intervention afin de s'intégrer dans la dynamique que connaît notre pays pour converger avec les autres acteurs en cherchant la complémentarité et la synergie. C'est dans ce cadre qu'elle a redéfini son métier, pour passer du financement des projets à l'animation des territoires.

L'animation des territoires se traduit par un processus d'accompagnement, à leur demande, des acteurs locaux, en particulier les communes rurales et les acteurs de la société civile, pour les aider à agir avec plus d'efficacité et de pertinence dans le développement de leurs territoires, à travers une vision partagée et dans une dynamique participative dans laquelle ils peuvent agir ensemble en mettant en commun leur compétences et leurs moyens.

Cette nouvelle logique d'intervention a pour démarche :

- La création de la dynamique locale et mobilisation des différents acteurs au tour du développement ;
- L'appui aux acteurs locaux à mieux connaître les atouts et les faiblesses de leur territoire en les plaçant dans une perspective dynamique à travers l'appui à la conduite des Diagnostics Territoriaux Participatifs ;
- L'appui à la planification stratégique territoriale ;
- L'accompagnement des acteurs locaux dans l'exécution des activités et projets de développement.

### **2. Stratégie d'intervention**

La stratégie actuelle de l'Agence est le fruit de la capitalisation de ces dix ans d'expérience. Elle procède du souci de cette institution de s'inscrire efficacement dans la réalisation des grands chantiers du Maroc d'aujourd'hui pour être complémentaire avec l'action de tous les acteurs mobilisés pour le développement de notre pays.

En effet, depuis le lancement de l'INDH qui a constitué une initiative volontariste de la politique gouvernementale en vue de lutter contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale, l'Agence s'est engagée dans l'appui à la mise en œuvre de ce chantier de règne et a focalisé son intervention sur le renforcement des capacités des acteurs locaux. Un tel choix s'est basé sur la capitalisation de ses expériences sur le terrain, son expertise en matière de transfert des compétences et particulièrement sa position stratégique comme partenaire actif des différents acteurs du développement. Un rôle certes délicat mais fondamental pour optimiser les efforts déployés par l'INDH et garantir la synergie et la convergence entre les différentes actions de développement sur tout le territoire du Royaume.

A travers cette stratégie, l'Agence agit particulièrement au niveau de :

- **L'appui à la création des richesses** : en faisant la promotion des activités génératrices de revenus et créatrices d'emplois, c'est-à-dire de microprojets créateurs d'emplois et de revenus ;
- **Le renforcement des capacités des acteurs** : en favorisant les actions de renforcement du capital humain à travers le renforcement de capacité des acteurs et leur accompagnement pour la prise en charge du développement de leurs territoires ;
- **L'amélioration des conditions de vie des défavorisés** : en travaillant sur l'amélioration de l'accès aux services sociaux et sur le développement de programmes et de démarches novatrices dans le domaine du développement social et de lutte contre la pauvreté.

### **3. Axes d'intervention**

La déclinaison de la stratégie de l'Agence se fait à travers trois principaux axes d'intervention à savoir :

- Le Renforcement de Capacité des Acteurs (RCA)
- Les Activités Génératrices de Revenus et d'Emplois (AGRE)
- Appui au Développement Humain et Social (ADHS)

#### **a. Le renforcement des capacités des acteurs**

Suite aux orientations données par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, le Maroc a placé le développement humain en tête de ses priorités sociales. Ce développement humain est assis sur la promotion du capital humain et le renforcement du capital social car un environnement social et institutionnel favorable aide les individus à utiliser pleinement leurs capacités individuelles et collectives. Ce développement se traduit aujourd'hui par plusieurs chantiers pour le renforcement de la démocratisation, de la décentralisation et de la régionalisation.

Pour contribuer à cette dynamique, l'Agence de Développement Social a mis en place, dans le cadre de la convergence avec l'INDH, deux programmes :

- Le Programme d'Appui à la Planification Communale (PAPCO) en partenariat avec la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) et ;
- Le programme TAKWIA pour la qualification des associations en partenariat avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité (MDSFS).

#### **b. Les activités génératrices de revenus et d'emploi**

Au niveau de l'Agence, les AGRE désignent de très petites activités économiques portées par des populations pauvres et vulnérables. Elles viennent en complément des activités d'amélioration des potentialités et des conditions de vie des populations en matière d'accès

aux services sociaux de base. Les bénéficiaires de ces activités sont généralement les petits producteurs (trices) et les jeunes diplômés (es) sans emploi issus de familles pauvres.

L'Agence ne se limite pas au rôle du simple bailleur de fonds, mais accorde une grande importance à l'encadrement des porteurs de projets. Cet encadrement se présente sous forme d'assistance technique, de conseil et de renforcement des acteurs responsables de la gestion des AGRE.

C'est dans ce cadre que l'Agence a développé deux principaux programmes :

- TATMINE pour l'appui aux filières locales ; et
- MAROC MOUBADARATES pour promouvoir la création de très petites entreprises (TPE), particulièrement chez les jeunes.

Un troisième programme est en cours de finalisation : **MOUWAKABA** qui concerne l'appui aux coopératives. Ce programme sera monté et exécuté dans le cadre d'un partenariat avec le Ministère des Affaires Economiques et Générales (MAEG) et l'Office de Développement de la Coopération (ODCO). Il ne sera lancé qu'après la finalisation de l'accord avec ces deux partenaires institutionnels.

### **c. L'appui au développement humain et social**

Cet axe vise à contribuer à l'amélioration de la mise en œuvre locale des activités et des programmes liés au développement humain et social du pays. Les projets sont menés en coordination étroite avec les départements concernés, et en particulier avec le MDSFS, et sont basés sur une démarche participative et de proximité.

Cinq domaines sont concernés :

- l'institutionnalisation de l'égalité de genre ;
- l'appui à l'inclusion des personnes handicapées ;
- l'appui aux programmes territoriaux en faveur de la promotion des droits de l'enfant ;
- l'appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation ; et
- l'appui à l'amélioration de l'accès à la santé.

### **4. Mécanismes de financement adoptés :**

L'Agence a innové en développant des mécanismes de financement appropriés aux activités économiques et sociales. Il s'agit principalement des mécanismes suivants : Fonds de développement local, Caisses Solidaires de Développement, Caisses villageoises.

#### **a. Fonds de Développement Local**

Le FDL lancé par l'ADS en 2004, est un mécanisme de financement visant la mise en œuvre de l'approche territoriale pour financer des investissements publics et communautaires sur un territoire donné. Il sert à financer des projets de développement communautaire, des

Diagnostiques Participatifs Rapides (DPR), des actions de solidarité ou toute autre action sociale selon les termes de la convention cadre du FDL.

Les partenaires du FDL peuvent être des collectivités locales, des établissements publics, des administrations, des organisations internationales (ex : collectivités locales étrangères, fonds de coopération internationale), des acteurs privés, ...etc. Toutes les décisions relatives au fonctionnement du FDL sont prises à l'échelle locale.

### **b. Caisses solidaires de Développement**

C'est un mécanisme de financement rotatif sur une base communautaire et solidaire. Il apporte une solution à des populations qui n'accèdent pas aux systèmes classiques de financement et pour lesquelles le micro crédit ne constitue pas une solution économique. La caisse est constituée par les associations ou les coopératives qui sont financées par l'agence dans le cadre de l'appui aux microprojets économiques. Ce financement est accordé sous forme d'avances remboursables sur une période déterminée en fonction de la nature de l'activité et de la capacité de remboursement des bénéficiaires. La coopérative (ou l'association) est responsable de la gestion de la caisse. Elle est appuyée par un Organe d'Encadrement qui est identifié dès le départ pour l'accompagner et assurer l'appui technique nécessaire aux bénéficiaires et aux gestionnaires de la caisse.

### **c. Caisses villageoises**

Elles sont une variante de la CSD, créées au sein d'un douar pour lui permettre de bénéficier d'un capital réservé au financement d'activités génératrices de revenus proposées par les habitants du douar et approuvées par un comité élu à cet effet au sein de ce même douar. Ce financement est accordé sous forme d'avances remboursables. La création de ces caisses doit répondre aux critères suivants :

- L'existence d'une association villageoise et d'un comité élu chargé de la gestion de la caisse ;
- L'adhésion des bénéficiaires à l'association ;
- La nécessité de constituer une épargne représentant la contribution financière du bénéficiaire ;
- La responsabilité solidarité de tous les adhérents de l'association.

## **I. Bilan des réalisations de l'Agence au titre de l'exercice 2010**

### **1. Axe Renforcement des Capacités des Acteurs**

#### **a. Programme PAPCO**

Couvrant une période de trois ans, le PAPCO vise la promotion des Plans Communaux de Développement (PCD) en tant qu'outils d'un développement territorial participatif dans lequel les collectivités locales jouent un rôle moteur, à côté des services de l'Etat et de la société civile.

La clef de voûte de la démarche instaurée par l'Agence depuis 2007 est la promotion du territoire à travers la création d'une dynamique d'acteurs qui s'inscrit dans une vision progressive dans le temps :

- **à court terme** : Elaborer les diagnostics territoriaux participatifs (DTP)<sup>1</sup> des communes ciblées et en dégager une analyse stratégique ;
- **à moyen terme** : Définir une vision territoriale permettant l'élaboration de plans communaux de développement territoriaux (PCD)<sup>2</sup> et des plans de formation pour le renforcement des capacités des collectivités locales;
- **à long terme** : Faire émerger des logiques territoriales porteuses de dynamiques d'acteurs, basées sur les principes de mutualisation et de convergence.

Ce programme met en œuvre les actions suivantes :

- Aider les communes à élaborer leurs plans de développement, fondés sur les droits humains, intégrant les dimensions sociales et l'approche genre, à travers une démarche de planification stratégique participative ;
- Renforcer les systèmes de données au niveau communal/provincial/préfectoral pour répondre aux besoins de la planification et du suivi des indicateurs de développement humain locaux ;
- Appuyer les CPDH et les CLDH dans la préparation des ILDH pour assurer une bonne convergence entre ces derniers et les PCD dans les communes cibles ;
- Assurer un accompagnement des acteurs du territoire, permanent et de proximité, durant une période de trois ans pour mettre en œuvre les PCD à travers le montage, la réalisation et le suivi des projets.

Cet appui est mis en œuvre à travers le mécanisme de FDL et un pool de ressources humaines composé d'une part par les cadres des Coordinations Régionales et les Agents de Développement<sup>3</sup> à l'échelle provinciale et communale, et d'autre part par des bureaux d'études et des experts en ingénierie territoriale et de développement et en formation.

#### **i. Appui à la démarche territoriale**

Par rapport à ce volet, l'Agence appuie les acteurs à :

---

<sup>1</sup> Réalisation du Diagnostic Territorial Participatif (DTP): Etape préliminaire effectuée par l'Agence ou via des prestataires dans le cadre de la mise en œuvre des deux programmes relatifs au renforcement des capacités des acteurs locaux (PAPCO et TAKWIA). Cette étape concerne la définition de l'état des lieux des territoires (Forces, faiblesses, opportunités et contraintes existantes de territoire) cibles et des acteurs locaux à travers la collecte et l'analyse de diverses informations (tissu associatif, gouvernance, partenariat, ...).

<sup>2</sup> Le Plan Communal de Développement est un document à portée politique et stratégique qui définit les objectifs de développement poursuivis par la commune.

<sup>3</sup> Agent de développement (AD): Cadres recrutés au sein des coordinations régionales dans le cadre de l'opérationnalisation du Programme d'appui à la Planification Communale (PAPCO) notamment la conduite des diagnostics territoriaux, Appui au processus de planification communale, le Renforcement des capacités des acteurs locaux, Appui à la mise en œuvre des projets et programmes portés par les acteurs locaux. Il existe 2 types d'AD en fonction du degré de responsabilités : l'Agent de Développement Provincial (ADP) qui s'occupe de la coordination du programme au niveau provinciale, et l'Agent de Développement Local (ADL) qui se charge de la coordination du programme dans 3 communes.

- Construire une vision et à avoir une connaissance objective et partagée de leur territoire à travers la réalisation des diagnostics participatifs territoriaux ;
- Formuler une stratégie commune et concertée ;
- Elaborer les plans de développement communaux selon une approche participative et concertée.

#### Réalisation des DTP<sup>4</sup>

Le programme couvre actuellement 25 provinces (soit 534 sites).

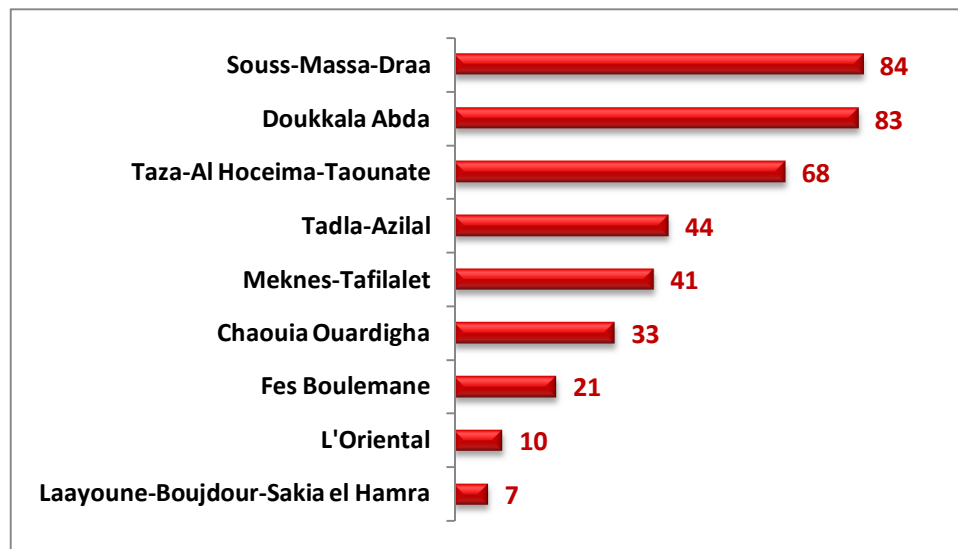
#### **Bilan cumulatif**

- Sur les **534 DTP programmés**, l'Agence a **réalisé 494 DTP** et **40** sont en cours de réalisation.
- Sur les **494 DTP Réalisés**, **330 ont été restitués et validés** par les partenaires.

#### **En 2010 :**

- Réalisation de **391 DTP**

#### Répartition régionale des DTP réalisées en 2010



#### Appui à l'élaboration des PCD<sup>5</sup>

Cette phase est l'expression réelle de l'expertise de l'ADS dans l'accompagnement des collectivités locales dans le processus de planification communale. L'ADS fournit un appui technique régulier et continu durant tout le processus (constitution des comités thématiques et animation des ateliers, mobilisation des acteurs, accompagnement des communes dans la finalisation de leurs PCDs, ...).

Sur la base des **330 DTPs** restitués, **323 PCDs** ont été élaborés dont **99%** ont été déjà été **validés** par les conseils communaux lors des dernières sessions ordinaires ou extraordinaires.

<sup>4</sup> Données arrêtées au 30 novembre 2010

<sup>5</sup> Données arrêtées au 30 novembre 2010

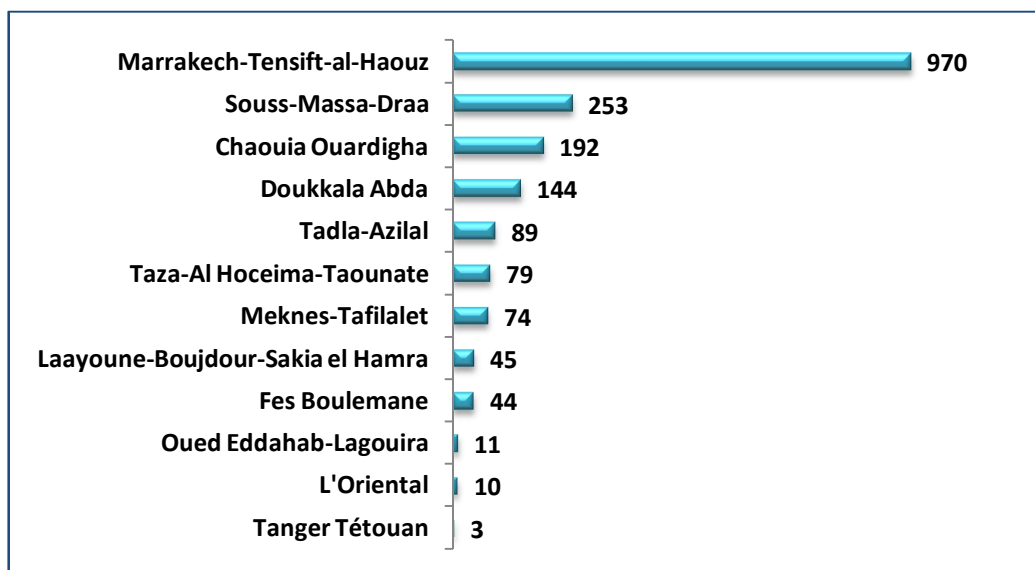
## ii. Activités de formation et d'information des acteurs

Dans le cadre de ce programme, l'Agence a développé, avec la participation des acteurs locaux, et mis en œuvre des plans de formation au profit des acteurs institutionnels en matière de renforcement des capacités. Ces plans sont articulés autour de diverses thématiques relatives au domaine du développement territorial telles que :

- La planification stratégique territoriale (PCD) ;
- La conduite des diagnostics territoriaux participatifs ;
- L'ingénierie des projets ;
- Le développement local ;
- L'approche territoriale ;
- La communication et animation ;
- La gestion axée sur les résultats.

- Au cours de cette année, **1 914 ateliers** de renforcement des capacités des acteurs locaux ont été organisés et/animés par l'Agence. **165 ateliers** ont été réservés à des sessions de formation.
- **82 280** bénéficiaires dont **13 %** de femmes

### Répartition régionale des manifestations RCA réalisées en 2010 dans le cadre du PAPCO



## iii. Appui technique aux projets

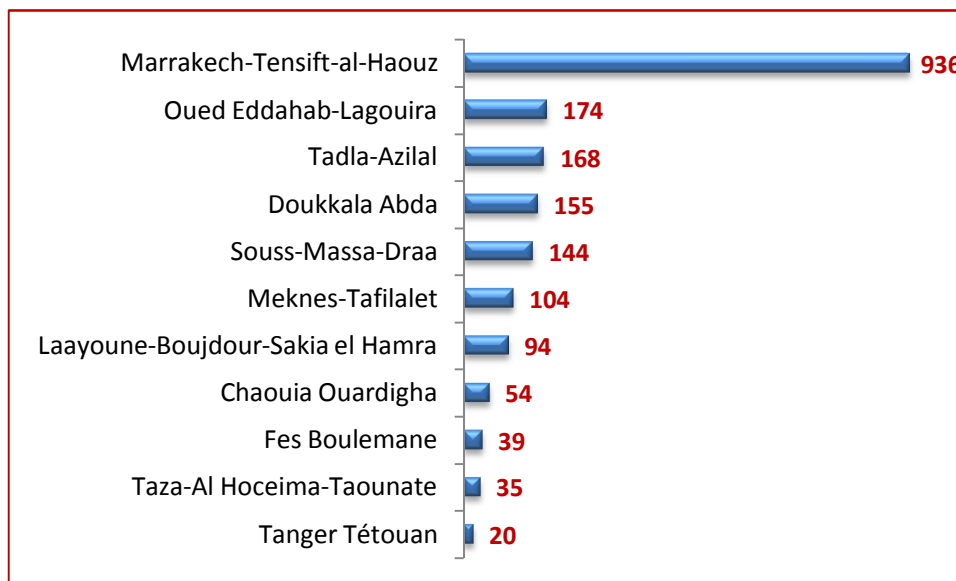
L'axe appui aux projets a été opérationnalisé en parallèle avec les deux autres axes (RCA et appui à la démarche territoriale). Il vise à former, opérationnellement, les acteurs locaux :

- Au montage et à la réalisation des projets ;
- A leur gestion et leur pérennisation ;
- A leur suivi et leur évaluation.

Les cadres de l'Agence ont assuré l'appui technique et l'expertise dans le domaine de l'ingénierie sociale à **1 923 projets** soumis par les partenaires au niveau local dans le cadre du PAPCO. Il s'agit des projets présentés pour financement par l'INDH.

Sur le terrain, l'appui à la gestion des projets a concerné jusqu'à aujourd'hui, l'accompagnement des acteurs locaux dans le montage de leurs projets de développement. Le graphique ci-après reflète la répartition des projets appuyés par Région.

### **Répartition des projets appuyés en 2010 dans le cadre du PAPCO**



Trois années après le lancement du programme, l'Agence a pu tirer quelques enseignements qui vont contribuer certainement à l'amélioration de son intervention en matière d'appui aux collectivités locales.

S'agissant des points forts, il convient de reconnaître que le PAPCO a contribué fortement à la création de dynamiques locales et à la stimulation des synergies entre les acteurs. Cela s'est traduit essentiellement par :

- Une réelle volonté d'adhésion au programme de la part des acteurs locaux à s'approprier la démarche proposée par l'Agence ;
- Le renforcement de la collaboration de l'Agence avec les services de la province (DAS, DCL, services extérieurs) ;
- Une implication effective des cadres communaux dans le processus de planification communale suite au lancement du plan de formation des acteurs.

Toutefois, la mise en œuvre du programme a connu quelques difficultés et contraintes dont les principales peuvent être résumées comme suit :

- L'offre limitée des prestataires pour l'accompagnement des collectivités locales dans le processus de planification ;

- La faible qualité des livrables des prestataires engagés du à leur manque d'expérience dans la démarche territoriale ce qui engendre souvent du retard dans le processus de validation des livrables ;
- Le faible taux de recouvrement des contributions des partenaires;
- La faible représentativité des services déconcentrés de l'Etat dans les ateliers de restitution.

En se basant sur cette expérience, l'Agence est convaincue que la réussite d'un tel programme ne peut se réaliser en l'absence de :

- Une réelle volonté de la part des acteurs locaux et nationaux ;
- L'engagement effectif des partenaires ;
- L'implication des services déconcentrés de l'état dans le processus de la planification communale.

#### **b. Le programme TAKWIA pour la qualification des associations**

Les associations sont des acteurs importants dans les nouvelles orientations du développement local au Maroc vue leur habilité à réaliser des actions de proximité et à mobiliser la participation des populations aux projets de développement. Cependant, malgré la dynamique associative à l'échelle de notre pays, les associations manquent souvent de compétences et de professionnalisme pour constituer de véritables forces de proposition, des relais influents dans le développement local, des entités qui peuvent faire des lectures, des analyses critiques et proposer des démarches et des approches stratégiques.

Dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs associatifs, l'ADS a développé en 2007 en partenariat avec le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le programme « **Takwia** » qui vise le renforcement des capacités locales du tissu associatif et la promotion du capital humain par l'appui aux initiatives communautaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, la promotion des droits des jeunes et des femmes. Ce programme a été fusionné en 2009 avec le programme « **Qualification** » déjà lancé par le MDSFS. Le nouveau programme est intitulé « **Takwia pour la qualification des associations** ».

Le programme TAKWIA se réfère également à l'INDH dont il épouse la philosophie et les principes d'action. Au regard du rôle important que jouent les associations dans l'INDH et de la politique de l'Etat en matière de promotion du partenariat avec la société civile, le programme TAKWIA vise à appuyer ces associations pour qu'elles développent leurs capacités dans trois domaines essentiellement :

- L'organisation interne et la gestion administrative, financière et comptable ;
- Les relations avec leur environnement et la promotion des partenariats et du réseautage ; et
- La gestion des activités qui entrent dans leur objet social.

La mise en œuvre de ce programme se réalise en cinq grandes étapes:

- Définition de l'état des lieux : l'élaboration des bases de données des associations et la réalisation des diagnostics de leurs capacités en matière de gestion, gouvernance, planification, partenariat et communication ;
- Identification des besoins en matière de renforcement des capacités des associations locales ;
- Élaboration des plans provinciaux de renforcement des capacités ;
- Mise en œuvre des plans de renforcement des capacités ;
- Suivi et évaluation de la réalisation des plans de renforcement.

Ce programme, de trois ans également, démarre par la réalisation d'un recensement provincial des associations légalement constituées et l'audit organisationnel d'un échantillon représentatif. Sur la base des conclusions de ce diagnostic, un programme de formation est préparé, sur une base participative dans le cadre de plusieurs ateliers. Le rapport de diagnostic et le programme de formation sont ensuite validés dans le cadre d'un atelier provincial.

Le programme TAKWIA, en parallèle avec le programme PAPCO, est appelé à se déployer progressivement, de façon à contribuer à la promotion de l'approche participative dans la dynamique territoriale. Il est, à l'instar du programme PAPCO, lancé et réalisé dans le cadre du partenariat avec les CPDH.

#### **i. Développement des partenariats et sensibilisation**

En vue d'assurer une meilleure adhésion des acteurs locaux à ce programme et à la démarche de sa mise en œuvre, l'Agence procède à la mobilisation et à la sensibilisation des partenaires potentiels. Ces actions prennent forme de réunions d'information et/ou d'ateliers auxquels sont invités les organisations de la société civile et les partenaires institutionnels.

Au cours de 2010, le programme a organisé **79 ateliers** de sensibilisation et de mobilisation des acteurs au profit de **7 375 bénéficiaires dont 21% de femmes.**

#### **ii. Diagnostic de renforcement des capacités**

Le diagnostic en matière de renforcement des capacités consiste à identifier les problèmes, les difficultés, les contraintes que rencontrent les associations et qui entravent leur participation active au développement de leur territoire. Il permet aussi de tracer les perspectives d'avenir pour assurer une meilleure implication de ces associations dans le développement de leurs territoires.

- **15 diagnostics provinciaux** ont été réalisés pour l'identification des besoins en renforcement des capacités du tissu associatif.
- Une valise pédagogique comprenant **16 guides de formations** des acteurs locaux a été constituée.

#### **iii. Plans de renforcement des capacités des acteurs associatifs**

Le plan de renforcement des capacités comporte l'ensemble des actions identifiées avec les acteurs concernés. Ces actions sont organisées en fonction de leur importance et priorités et la nature des interventions de renforcement de capacités qui sont clairement définies. A ce stade, les groupes cibles sont également identifiés ainsi que les moyens organisationnels et matériels à mobiliser pour l'atteinte des objectifs fixés.

Depuis le lancement du programme, **12 plans** de renforcement des Capacités ont été élaborés au niveau des provinces de : Khénifra, Sidi Kacem, Azilal, Guelmim, Tan Tan, Inezegan, Zagoura, Tiznit, Marrakech, Chichaoua, Kelaa des Sraghnas et El Haouz. Sur ces 12 plans, **trois ont été validés** (provinces de Khenifra, Sidi Kacem et Azilal).

#### iv. Appel à projets communautaires

En plus de la formation et l'accompagnement techniques des associations bénéficiaires du programme, l'appui aux initiatives communautaires en faveur de ces associations constitue une composante très importante. En effet, elle offre à ces acteurs la possibilité de concrétiser leur savoir et savoir-faire acquis à travers la formation dispensée. Cette opération se fait à travers le lancement d'appel à projet.

**78 projets** sont soumis à l'Agence à l'issue des appels à projets pour le lancement des initiatives communautaires en faveur des associations au niveau des provinces de : Khénifra, El Kelâa Des Seraghna, Azilal, Chichaoua, Marrakech, et Sidi Kacem.

#### c. Financement des projets RCA

Le métier d'animation des territoires exige de l'agence de se focaliser d'avantage sur les activités d'animation et de dynamisation des territoires et des acteurs. Ce sont des activités qui demandent une forte mobilisation des cadres de l'Agence pour amener ses partenaires à s'approprier sa nouvelle démarche d'intervention et à adhérer à ces principaux programmes.

**28 nouveaux projets de renforcement** des capacités ont été approuvés par l'Agence, avec un investissement total de **17,9 millions de DH** et une participation de l'Agence de **3,7 millions de DH**.

## 2. Axe des Activités Génératrices de Revenus et d'Emplois

### a. Programme « TATMINE »

Ce programme vise à soutenir l'organisation et le développement de petites filières de production pour mieux identifier les projets qui procurent plus de valeur ajoutée (niche d'activité<sup>6</sup>, créneau porteur, chaînon de valeur...) et offrent de meilleurs débouchés en suivant de nouveaux circuits de commercialisation.

L'intervention vise principalement à veiller :

<sup>6</sup> Olivier, cactus, caroubier, safran, arganier, tourisme solidaire, pêche artisanale, artisanat.

- au décloisonnement des petits producteurs et leur insertion dans la vie économique ;
- à la complémentarité entre les actions entreprises par les différents intervenants publics et privés ;
- à l'articulation permanente de l'intervention avec les dynamiques régionales et nationales ;
- au maintien de l'emploi existant, ainsi qu'à la création d'emplois.

Ce programme s'inscrit dans l'exécution des conventions que l'Agence a signé avec le Ministère de l'Agriculture et le Ministère des Affaires Economiques et Générales notamment pour contribuer à la mise en œuvre des différents plans nationaux de développement économiques et sociaux sectoriels : Plan Maroc Vert, Programme Régional de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire, Artisanat 2020...

Ce programme est le fruit de capitalisation sur des programmes réalisés par l'Agence en partenariat avec l'Union Européenne et l'Agence Française de Développement qui sont considérés en tant que programmes pilotes ayant démontré l'importance de l'approche filière, Il s'agit en l'occurrence du :

- Programme de la promotion du tourisme rural dans les régions de Souss Massa Draa.
- Programme d'appui à la production et commercialisation de l'huile d'Argan « Arganier ».

Afin de valoriser le potentiel spécifique de tout territoire en termes de richesses naturelles et de compétences professionnelles locales, ce programme vise l'appui des filières économiques identifiées dans un territoire avec la participation des acteurs locaux.

**52 nouveaux projets** AGRE ont été soutenus par l'Agence avec un coût total **de 10,1 millions de dirhams** dont **5,98 millions de dirhams** de contribution de l'Agence. Ces projets ont ciblé **1 261 bénéficiaires hommes** et **1 013 bénéficiaires femmes**.

En 2010, l'Agence a étudié **15 filières économiques** dont 10 ont profité de l'appui de l'Agence. La répartition régionale de ces filières se présente comme suit :

Régions	Filière
SOUSS MASSA DRAA	Safran, Argent, Fromagerie, Dattes Roses ,Plantes aromatiques et médicinales, Henné
TAOUNATE TAZA ALHOCEIMA	Amandier, Filière oléicole ,Lait
TADLA AZILAL	Caroubier, Tourisme Solidaire de la Montagne
LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA-EL HAMRA	Couscous
MEKNES TAFILALET	Plantes aromatiques et médicinales
L'ORIENTAL	Filière apicole, Artisanat
DOUKKALA ABDA	Filière Apicole
HSEN GHARB-CHRARDA-BENI	Pêche artisanale, Filière Apicole
FES-BOULMANE	Lait

#### b. Programme « MAROC MOUBADARATES »

Dans le cadre de la promotion de l'emploi et de l'auto emploi, l'Agence vise à apporter un soutien aux initiatives créatrices de TPE<sup>7</sup>, à travers la promotion et la création de Plateformes d'Appui aux Initiatives Individuelles. Ce programme a été développé avec l'appui de France Initiative Réseau (FIR) qui compte près de 250 associations<sup>8</sup>. Chaque plateforme marocaine sera jumelée avec une autre en France (appui technique, partage d'expérience ...).

Ces plateformes viennent renforcer les dispositifs existants pour faciliter la mise en synergie des différents mécanismes et programmes que l'Etat a mis en place à travers une démarche globale dans laquelle tous les aspects de la création d'entreprise sont pris en compte. Elles prendront la forme d'associations, pilotées par des entrepreneurs privés bénévoles et joueront un rôle dans le financement et le parrainage des projets. Les projets agréés seront financés par des « **Prêts d'honneur** »<sup>9</sup> ; c'est-à-dire des prêts sans intérêts et sans garantie. Les membres de l'association, vont ensuite parrainer, à titre individuel, un jeune entrepreneur pour l'aider à réussir son projet dans les meilleures conditions.

Ce programme a été développé dans le cadre de partenariat avec plusieurs institutions publiques (Ministère de l'emploi, Agence nationale de la promotion de l'emploi et de compétences, Centre régional d'investissement, Office de formation professionnelle et de promotion de l'emploi, autorités locales, associations locales...)

Les objectifs assignés à ce programme sont:

- Animation des territoires ciblés ;
- Promouvoir la création des petites entreprises;
- Renforcement des capacités des porteurs de projets dans le domaine de création et gestion des entreprises ;
- Veille territoriale et intelligence économique.

A ce jour, deux plateformes d'initiatives ont été réalisées dans la région de Souss Massa Draa (Agadir) et une dans le quartier Yacoub Almansour (Rabat).

### **c. Programme de promotion des micros entreprises rurales dans le nord**

En parallèle à ces deux programmes, l'Agence a appuyé d'autres initiatives dans le domaine de la promotion de la micro entreprise, il s'agit du programme **de promotion des micros entreprises rurales dans le nord** en lancé en partenariat avec le Ministère de l'Economie et des Finances et la Coopération Technique Belge. Une unité chargée de la réalisation de ce programme a été mise en place au cours de 2010 en vue de renforcer l'entreprenariat au profit de presque 200 promoteurs issus des populations en situation précaire du milieu rural et périurbain de la Wilaya de Tétouan.

Ce programme vise l'atteinte des résultats suivants :

---

<sup>7</sup> Le montant de l'investissement total ne doit pas dépasser 250.000 dirhams.

<sup>8</sup> 15.001 projets appuyés en 2009 : 137 millions d'euro de prêts d'honneur et 853 millions d'euro de prêts bancaires. Le taux de survie des entreprises, après 3 ans, est de 83%, et le taux de remboursement de 97%.

<sup>9</sup> Le « prêt d'honneur » est un prêt personnel. Il aide le jeune entrepreneur à constituer son apport personnel. Son montant est plafonné à 80.000 dirhams.

- Elargissement d'accès aux services financiers au profit des micro-entrepreneurs à travers les associations de microcrédits ;
- Renforcement des capacités des associations de microcrédits ;
- Développement des compétences professionnelles des prestataires de services d'appui aux petites entreprises ;
- Coordination des interventions locales dans le domaine (Associations de microcrédit, Services d'appui aux petites entreprises et coopératives).

Après le lancement et la mise en place de l'unité de gestion du programme, plusieurs activités ont été entreprises au cours de 2010 et qui se résument comme suit :

- L'organisation de deux ateliers provinciaux au niveau de Tétouan et de Chefchaouen pour la définition d'une stratégie d'extension et de développement de l'offre de crédit dans la Wilaya de Tétouan ;
- L'instauration du Comité Technique de Suivi du programme ;
- Le lancement de l'étude de référence du programme par le bureau d'étude AIDES (Agence International pour le développement Economique et Social) ;
- Le lancement de l'étude « Besoins en formation des associations de microcrédit dans la Wilaya de Tétouan » par Planète Finance Maroc ;
- Le travail sur le référentiel des métiers ;
- Le lancement d'un diagnostic sur les filières porteuses et les activités spécifiques à la région ;
- L'organisation d'un atelier de réflexion sous le thème "Rôle des Services d'Appui aux entreprises dans le développement de la micro entreprise rurale au niveau de la Wilaya de Tétouan".

#### **d. Programme des Plantes Aromatiques et Médicinales (PAM)**

Lancé en 2010, en partenariat avec la Région Centre de France, le Conseil Régional de la Région de Meknès Tafilalt, le **Programme de valorisations des Plantes Aromatiques et Médicinales au Niveau de la Région de Meknès Tafilalt** s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation de la stratégie de l'ADS en matière des AGRE et ce à travers la mise en place d'un Fond de développement Régional dans l'objectif d'améliorer les revenus des petits producteurs locaux des PAM.

Ceci va permettre la mise à niveau et le développement de la filière en assurant :

- L'appui à l'organisation professionnelle de la filière PAM
- L'appui à la production et à la commercialisation des PAM
- La promotion des produits de terroirs par la création des maisons vitrines
- L'accompagnement des porteurs de projets en matière de financement, de formation et d'assistance technique ;
- Le soutien de la recherche développement en relation avec les PAM

Le programme PAM intervient sur les six provinces de la Région de Meknès Tafilalet et prévoit le développement d'une filière phare dans chaque province selon les spécificités territoriales.

Les bénéficiaires directes du programme sont :

- Les coopératives et les associations de la Région de Meknès Tafilalet;
- Les différents intervenants dans le programme bénéficieront d'actions de renforcement des capacités pour l'accompagnement et la mise en œuvre du programme;
- En matière de recherche - action, le programme appuiera les efforts scientifiques en relation avec le secteur.

Les principales actions menées au cours de **2010** ont concerné :

- La réalisation du Pré-diagnostic pour l'élaboration de l'état des lieux du secteur PAM au niveau de la Région qui a permis l'élaboration du Répertoire de quelques ONG travaillant sur les PAM, et l'Inventaire des PAM,
- Le lancement de l'appel à projet pour les associations et coopératives qui vont bénéficier de l'appui financier du programme. Dans ce cadre, des visites d'appui technique et de formulation ont été effectuées au profit des 12 projets retenus ;
- L'élaboration de 29 diagnostics individuels d'identification des besoins des coopératives et associations de la région œuvrant dans les PAM en matière de renforcement de Capacité locale ;
- Lancement de l'étude relative sur la stratégie régionale de la filière PAM ;

En parallèle à la réalisation des programmes et projets dans le cadre des activités génératrices de revenus, l'Agence veille à l'exploitation de façon rationnelle du patrimoine environnemental. Dans ce cadre, l'Agence a développés les principaux programmes cités ci-dessous en partenariat avec les organismes publics et les bailleurs de fonds opérant dans ce secteur (Ministère de l'environnement, le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la Désertification (HCEFLCD), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), le Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER) et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) :

- Projet de remise en état des fonctions environnementales, intégrité écologique et services socio-économiques des domaines forestiers du Moyen Atlas ;
- Programme de Développement Territorial Durable des Oasis du Tafilalet ;

Par ailleurs, l'Agence a lancé en 2010 l'élaboration d'une stratégie d'intervention dans le domaine de l'environnement et du développement durable en vue de renforcer la stratégie de l'ADS en matière d'interventions auprès des acteurs locaux, des autorités et collectivités locales, des ONG actives dans le domaine de la protection de l'environnement principalement dans les cinq domaines: la Biodiversité, les Changements Climatiques, la Dégradation du Sol et la Désertification, les Polluants Organiques Persistants et les Eaux internationales.

Cette stratégie aura pour objectifs spécifiques de renforcer principalement les connaissances des agents de l'Agence de Développement Social sur :

- Les problèmes environnementaux généraux et spécifiques ;
- Les solutions à promouvoir pour la résolution de ces problèmes notamment les approches communautaires ;
- Les modalités d'appui financier à la mise en place des solutions ;
- Les modalités de diagnostic et de présentation de projet.

### **3. Axe Appui au Développement Humain et Social**

#### **a. Appui à l'inclusion des personnes handicapées**

Ce programme est basé sur une vision multidimensionnelle pour un développement humain inclusif qui promeut l'égalité des chances et l'inclusion de l'ensemble des composantes de la société, dont les personnes handicapées à travers, notamment :

- L'intégration de la dimension du handicap dans les outils et procédures de l'Agence ;
- Le renforcement des capacités des acteurs locaux à la dimension du handicap ;
- L'appui à des projets générateurs de revenus inclusifs ;
- La promotion d'une éducation inclusive ;
- L'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux services de santé ;
- L'amélioration du leadership des personnes handicapées.

##### **i. Formation interne pour l'inclusion du handicap**

L'année 2010 a été l'année du renforcement des capacités des cadres de l'ADS et du MDSFS en matière d'inclusion du handicap dans les programmes de développement local. Quatre sessions de formation ont été organisées entre Février et juin 2010 à Rabat, Marrakech, Tanger et Fès au profit de 84 cadres dont 8 du MDSFS.

##### **ii. Revue du Programme « Réhabilitation à Base Communautaire »**

Considérant le lien étroit qui existe entre la pauvreté, la discrimination et la vulnérabilité sociale d'une part, le développement inclusif et l'intégration transversale des personnes handicapées d'autre part, le Ministère du Développement Social de la famille et de la solidarité (MDSFS), Direction de la Prévention et de l'Intégration Sociale des Personnes Handicapées et l'Agence de Développement Social (ADS) ont décidé de conjuguer leurs efforts en contribuant à l'inclusion des personnes handicapées, à travers des programmes intégrés, tels que la Réadaptation à Base Communautaire (RBC).

Cet engagement mutuel trouve également ces fondements dans la réforme récente de la charte communale qui constitue une avancée dans le domaine de la gestion de la chose locale, par la mise en place des plans de développement communal basés sur l'approche participative et l'approche genre d'une part, et la constitution de commissions de l'équité et de l'égalité des chances, d'autre part.

Ce programme constitue une stratégie visant la réduction de la pauvreté, la collaboration multisectorielle et la participation des personnes handicapées à différents niveaux. Il s'inspire des principes d'Alma-Ata (1978). Révisée en 2003 à Helsinki, le Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est une approche de proximité, expérimentée dans de nombreux pays développés et en voie de développement avec d'excellentes performances. Cette action communautaire se doit d'être doublée d'une approche de politique sociale nationale basée sur les Droits Humains.

Ces deux éléments constituent des vecteurs majeurs d'une approche inclusive visant l'intégration globale et effective des personnes en situation de handicap au niveau régional et local, notamment dans le cadre du Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC).

Ce programme constitue une stratégie visant la réduction de la pauvreté, la collaboration multisectorielle et la participation des personnes handicapées à différents niveaux. Il s'inspire des principes d'Alma-Ata (1978). Révisée en 2003 à Helsinki, le Programme de Réadaptation à Base Communautaire (RBC) est une approche de proximité, expérimentée dans de nombreux pays développés et en voie de développement avec d'excellentes performances. Cette action communautaire se doit d'être doublée d'une approche de politique sociale nationale basée sur les Droits Humains.

Elle est définie par l'OMS, l'OIT et l'UNESCO comme étant « (...) une stratégie qui s'inscrit dans le cadre du développement communautaire pour la réadaptation, l'égalisation des chances et l'intégration sociale des personnes handicapées ».

L'objectif du programme vise l'amélioration de la qualité de vie des enfants, des jeunes et adultes, ainsi que leurs familles à travers leur accès aux services médicaux, aux possibilités locales d'éducation intégrée, de formation professionnelle et d'auto-emploi, à la participation à la vie sociale, donc de faire de l'intégration des personnes handicapées une responsabilité de la société et non une préoccupation individuelle ou strictement familiale ou associative. La mise en œuvre de la RBC fait appel aux efforts conjugués des intéressés, de leurs familles et leurs communautés, les associations et les services sociaux, de santé, d'éducation et de formation professionnelle. Ce programme a été implémenté progressivement au niveau des provinces suivantes : Khémisset, Settat, Salé, Marrakech, Tanger, Casablanca et Chefchaouen.

En 1996, le programme a bénéficié de l'Appui du PNUD pour la formulation de stratégies liées à la formation professionnelle, à l'emploi, à l'éducation et à la santé et le renforcement de capacité des partenaires du programme. Dans la même optique, Une convention a été signée avec l'ONG française Interactions pour le Développement (ID) en 1996, afin de soutenir techniquement ce Programme en matière d'information et de formation des différents comités et agents RBC.

Entre 2006 et 2008, un projet de renforcement des capacités des agents RBC a été initié en partenariat avec l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH).

Plusieurs évaluations ont été effectuées pour améliorer le programme, notamment, l'évaluation réalisée en 2001, avec l'appui de l'OMS, l'évaluation du projet de coopération avec le PNUD en 2004 et l'évaluation des aspects santé du programme de réadaptation à base communautaire en 2006.

L'approche participative adoptée par le programme RBC s'inscrit au cœur de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH), lancée par sa Majesté le Roi en mai 2005. Cette approche est devenue incontournable pour garantir une logique de développement social et économique local, au profit des personnes en situation de handicap.

Les résultats observés du programme RBC en cours de mise en œuvre par le MDSFS, nous encourage à poursuivre son extension à travers l'accompagnement des acteurs locaux au niveau de nouveaux territoires.

Toutefois, l'extension de ce programme nécessite une revue dans l'objectif de capitaliser l'expérience sur la base des enseignements tirés. Ainsi, le MDSFS et l'ADS sont amenés, dans le cadre de la stratégie d'inclusion des personnes handicapées, à élaborer un cadre de partenariat pour le renforcement du programme sur les sites actuels et son extension sur d'autres sites.

C'est dans cette optique qu'a été lancée au cours de 2010 la revue du Programme RBC, dont les résultats prévus pour le début 2011, serviront à l'élaboration d'une stratégie de renforcement et d'extension du programme selon une approche décentralisée et intégrée aux projets de développement local.

### **iii. Elaboration du Schéma Directeur de l'handicap au niveau de la région du Grand Casablanca**

En 2005, le Maroc s'est doté de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui traduit la volonté Royale d'assurer l'équité et l'égalité de tous les citoyens face aux Droits Humains et à l'accès aux services sociaux de base, aux revenus et à l'emploi.

En s'inscrivant dans cette démarche, le MDSFS a élaboré son plan stratégique (2008-2012) qui se base sur les approches Droits Humains, Genre, Développement Inclusif et Territorialité,

Ce plan stratégique s'inscrit également dans les principes de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées ratifiée par le Maroc à travers la lettre Royale qui a été adressée au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme à l'occasion de la Journée Internationale des Droits de l'Homme, (10 décembre 2008).

Ce plan stratégique répond également aux Objectifs du Millénaire pour le Développement qui visent notamment, l'accès de tous à l'éducation, à la santé et au revenu, ainsi qu'à la lutte contre toute forme de discrimination liée au sexe ou aux besoins spécifiques des populations.

Ainsi, dans la perspective d'assurer la traduction de cette vision stratégique, le MDSFS avec l'appui de l'ADS a lancé au cours de 2010 à titre pilote, un schéma directeur de l'handicap au niveau de la région du Grand Casablanca qui vise à diversifier, à structurer et à développer les services d'accompagnement des personnes handicapées et à optimiser le soutien à l'inclusion sociale et professionnelle de ces personnes, à travers la mise en œuvre d'une politique territoriale favorisant leur accès aux services et à la ville.

Les résultats de cette étude qui seront soumis pour validation à un comité de pilotage qui est présidé par le Wali de la Région du Grand Casablanca, au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2011, devront :

- Permettre une meilleure prise en charge des besoins des personnes handicapées et de leurs familles.
- Changer le regard sur ces personnes et favoriser l'intégration de la prise en compte du handicap dans toutes les politiques publiques locales.
- Diversifier et améliorer la qualité de la prise en charge, en adaptant l'offre d'accueil dans les établissements et les services sociaux appropriés.
- Améliorer l'organisation et les moyens de l'action sociale en optimisant les actions à l'échelle de la ville de Casablanca
- Mettre en exergue les besoins de certains handicaps spécifiques notamment (autisme, poly-handicap, déficience auditive, déficience mentale...).

#### **b. Appui aux programmes territoriaux en faveur de la promotion des droits de l'enfant**

Un programme de trois ans a été préparé avec le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité. Il prévoit l'organisation des activités suivantes :

- La sensibilisation des décideurs locaux aux droits de l'Enfant ;
- L'accompagnement des acteurs locaux pour la prise en compte des droits de l'Enfant dans leurs initiatives ;
- L'appui des actions territoriales innovantes en matière de santé, d'éducation, de lutte contre l'exploitation économique, de participation et d'épanouissement de l'Enfant ;
- L'étude et la capitalisation des expériences territoriales menées en faveur de l'Enfant.

L'agence a démarré ce programme en 2010 par le développement de sa stratégie en matière d'appui aux programmes territoriaux en faveur des droits de l'enfant et le lancement du premier programme pilote pour l'éradication du travail domestique des petites filles au niveau de la province de Chichaoua en partenariat avec le Ministère de Développement Social de la Famille et de la Solidarité.

#### **c. L'amélioration de l'accès à l'éducation**

L'agence contribue à la capitalisation des expériences pilotes relatives à l'amélioration de l'accès à l'éducation en partenariat avec le Ministère de l'Education, et en particulier les Académies Régionales de l'Education et de la Formation (AREF) et des ONG spécialisées dans ce domaine. Elle mène deux programmes :

- Le programme de « **renforcement du préscolaire** » : une première expérience a été menée dans la Région de Chaouia Ouardigha avec l'AREF, le CRDH, les trois CPDH de la région et la Fondation Marocaine pour la Promotion du Préscolaire (FMPS). Les résultats positifs enregistrés, et la demande d'autres AREF, ont encouragés l'Agence à lancer le programme sur 4 nouvelles régions, en partenariat avec la FMPS.
- Le programme « **Ecole citoyenne** » : L'agence capitalise sur une première expérience menée dans le Grand Casablanca, avec l'AREF et l'association « Forum de la citoyenneté », pour étendre le programme dans les régions du Gharb-Chrarda-Beni Hsen, de Fès Boulemane, de Marrakech Tensift Al Haouz et de Doukala Abda.

L'année 2010 a été l'année de consolidation de l'expérience pilote de l'Agence en termes du renforcement du préscolaire. Les résultats sont encourageants et plaident en faveur de la capitalisation de l'expérience :

- Un noyau régional de 25 formateurs,
- Une équipe de 120 éducatrices et éducateurs,
- 3600 modules de la valise pédagogique du préscolaire distribués gratuitement,
- Deux modules de formation élaborés et validés : un module de la formation initiale et un module de la formation sur le tas,
- Les centres de formation dynamisés et renforcés au niveau des 3 provinces de la région,
- 2400 bénéficiaires (enfants de 4-5ans), dont 60 % en milieu rural.

#### **d. L'amélioration de l'accès à la santé**

Dans le cadre de la convention de partenariat avec le Ministère de la Santé, l'agence a lancé le programme AMALI en partenariat avec l'Association de Lutte contre le Sida (ALCS), AMSED et des associations locales. Il vise à aider les personnes vulnérables infectées et affectées par le VIH/SIDA à sortir de la précarité économique grâce à des activités génératrice de revenus. Les résultats de la première phase (2006-2009) ont encouragé l'agence et ses différents partenaires à poursuivre ce programme en le renforçant et en l'étendant sur les sites où la situation épidémiologique le justifie.

Après une revue à mi-parcours du programme une deuxième phase a démarré en janvier 2010, sur une période de 5 ans :

- Préparation et signature de la convention spécifique 2010 du programme,
- Préparation et signature des 6 conventions spécifiques des sites pour 2010,

- Quatre sessions de formation à l'utilisation du manuel de gestion spécifique au programme et son kit de gestion ont été organisées en faveur des chargés de projet des sections de l'ALCS, des CR de l'ADS, et des Associations Locales,
- Un atelier sur les AGR et le VIH/Sida a été organisé en faveur des chargés de projet des sections de l'ALCS, des CR de l'ADS, et des Associations Locales,
- 12 réunions de suivi du programme ont été organisées au niveau des sites du programme
- Accompagnement des 38 anciens de porteurs de projets,
- Identification de 30 nouveaux porteurs de projets,
- Octroi d'avances remboursables pour le financement des 30 nouveaux projets

#### e. Financement de projets Développement Humain et Social

Depuis le premier janvier jusqu'au 31 d'août 2010, **15 projets** d'appui au Développement Humain ont été soutenus par l'Agence avec un coût total **de 21,3 millions de dirhams** dont **3,6 millions de dirhams** de contribution de l'ADS, au profit de **27 469 bénéficiaires** dont **50% sont des femmes**.

#### 4. Les mécanismes de financements

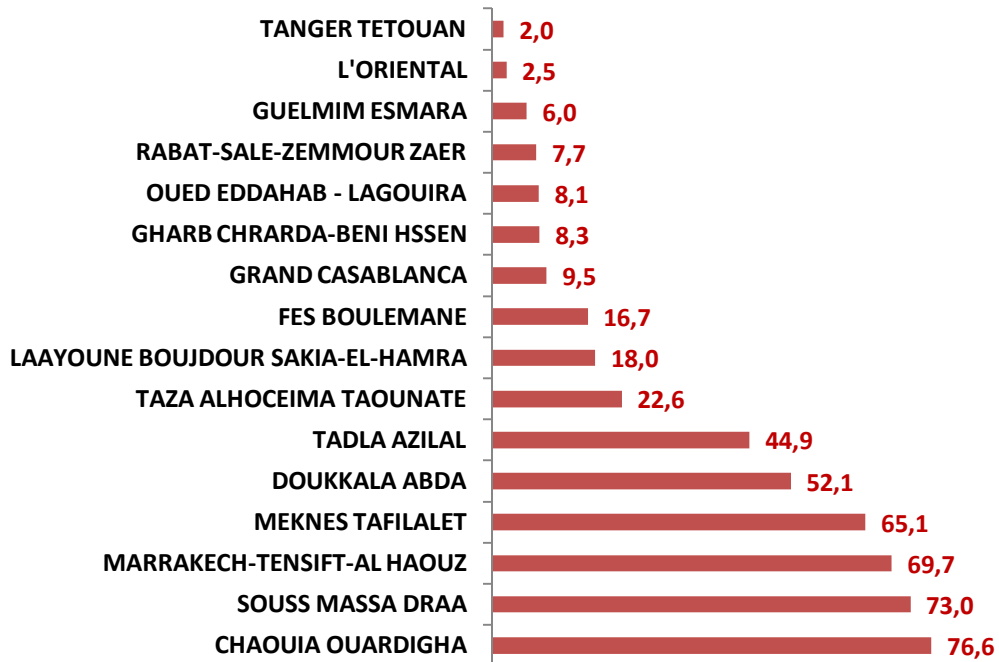
##### a. Les Fonds de Développement Locaux

Depuis l'adoption de ce mécanisme en 2004, l'Agence a créé **58 FDL** avec une enveloppe globale de **482,8 MDH** et une contribution de l'Agence de **136,7 MDH soit 28%**.

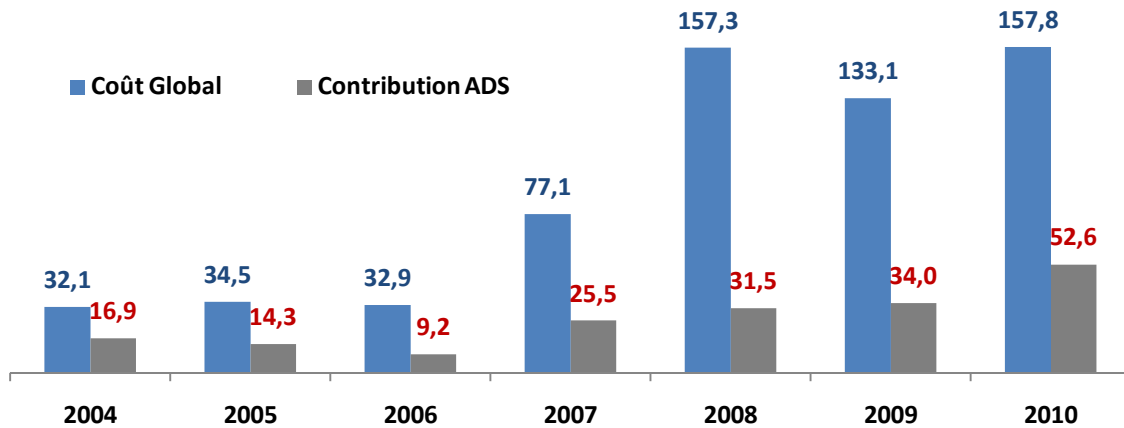
	<i>Nombre</i>	<i>Budget global (DH)</i>	<i>Contribution de l'ADS (DH)</i>
<i>FDL Hors Programme PAPCO</i>	<b>40</b>	<b>110 196 246,00</b>	<b>44 827 096,00</b>
<i>FDL dans le cadre du PAPCO</i>	<b>18</b>	<b>370 397 997</b>	<b>91 841 997</b>

L'année 2010 a été marquée par la création d'un FDL au niveau de la Province de Tiznit dans le cadre du programme PAPCO et par le suivi de la mise en œuvre des FDL créés antérieurement.

**Répartition des Budgets Globaux des FDL par région (en Millions de Dirhams)**



**Evolution annuelle des budgets des FDL (en Millions de Dirhams)**



**b. Les Caisses Solidaires de Développement**

En 2010, **26 CSD** ont été créées par l'Agence, avec une contribution de **3 379 549,00 dirhams**.

Depuis l'adoption de ce système en 2003, **332 caisses** ont été créées avec un montant global de **86,4 millions de dirhams**. Ces caisses ont financé **5 913 micro entreprises**.

**c. Les Caisses Villageoises**

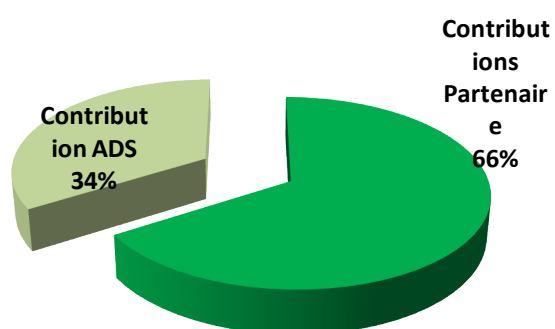
Depuis le lancement de ce mécanisme, en 2007, et jusqu'au mois d'août 2010, **5 caisses villageoises** ont été créés au profit d'environ **400 ménages** qui représentent **1 387 bénéficiaires**. Le coût total est **827 100 dirhams** dont **751 000 dirhams de contribution de l'Agence**.

**5. Engagements par région au titre de 2010**

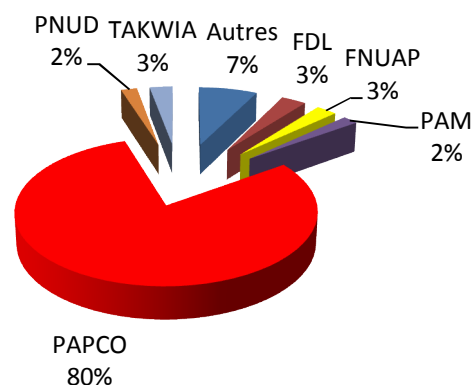
Régions	Programmes	Contributions		Montant des Engagements
		Partenaire	ADS	
TANGER TETOUAN	Autres	0,00	398 116,00	398 116,00
	PAPCO	370 000,00		370 000,00
<b>Total TANGER TETOUAN</b>		<b>370 000,00</b>	<b>398 116,00</b>	<b>768 116,00</b>
CHAOUIA OUARDIGHA	PAPCO	7 240 000,00	5 471 000,00	12 711 000,00
<b>Total CHAOUIA OUARDIGHA</b>		<b>7 240 000,00</b>	<b>5 471 000,00</b>	<b>12 711 000,00</b>
DOUKKALA ABDA	PAPCO	12 453 334,00	4 926 666,00	17 380 000,00
<b>Total DOUKKALA ABDA</b>		<b>12 453 334,00</b>	<b>4 926 666,00</b>	<b>17 380 000,00</b>
FES BOULEMANE	Autres	0,00	520 000,00	520 000,00
	PAPCO	3 900 000,00	1 150 000,00	5 050 000,00
	PNUD	0,00	755 176,17	755 176,17
	TAKWIA	0,00	300 000,00	300 000,00
<b>Total BOULEMANE FES</b>		<b>3 900 000,00</b>	<b>2 725 176,17</b>	<b>6 625 176,17</b>
GHARB-CHRARDA-BENI HSEN	Autres	0,00	659 366,00	659 366,00
<b>Total GHARB-CHRARDA BENI HSEN</b>			<b>659 366,00</b>	<b>659 366,00</b>
GRAND CASABLANCA	Autres	0,00	249 622,00	249 622,00
<b>Total GRAND CASABLANCA</b>		<b>0,00</b>	<b>249 622,00</b>	<b>249 622,00</b>
GUELMIM-ESMARA	TAKWIA	800 000,00	2 000 000,00	2 800 000,00
<b>Total GUELMIM-ESMARA</b>		<b>800 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>	<b>2 800 000,00</b>
LAAYOUNE-BOUJOUR SAKIA-EL-HAMRA	Autres	0,00	360 000,00	360 000,00
	PAPCO	6 000 000,00	3 300 000,00	9 300 000,00
<b>Total LAAYOUNE BOUJOUR-SAKIA-EL-HAMRA</b>		<b>6 000 000,00</b>	<b>3 660 000,00</b>	<b>9 660 000,00</b>
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	PAPCO	18 654 000,00	4 326 000,00	22 980 000,00
<b>Total MARRAKECH TENSIFT-AL HAOUZ</b>		<b>18 654 000,00</b>	<b>4 326 000,00</b>	<b>22 980 000,00</b>
MEKNES TAFILALET	Autres	0,00	96 000,00	96 000,00
	PAM	2 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
	PNUD	0,00	2 355 176,17	2 355 176,17
	PAPCO	11 420 000,00	2 409 000,00	13 829 000,00
<b>Total MEKNES TAFILALET</b>		<b>13 420 000,00</b>	<b>5 860 176,17</b>	<b>19 280 176,17</b>
L'ORIENTAL	Autres	0,00	992 283,00	992 283,00
	PAPCO	2 153 500,00	376 500,00	2 530 000,00
<b>Total ORIENTAL</b>		<b>2 153 500,00</b>	<b>1 368 783,00</b>	<b>3 522 283,00</b>
OUED EDDAHAB - LAGOUIRA	PAPCO	1 960 000,00	750 000,00	2 710 000,00
<b>Total EDDAHAB LAGOUIRA OUED</b>		<b>1 960 000,00</b>	<b>750 000,00</b>	<b>2 710 000,00</b>
RABAT-SALE-ZEMMOUR ZAER	Autres	0,00	2 928 425,28	2 928 425,28
	FNUAP	0,00	4 000 000,00	4 000 000,00
<b>Total RABAT-SALE ZEMMOUR ZAER</b>		<b>0,00</b>	<b>6 928 425,28</b>	<b>6 928 425,28</b>

SOUSS MASSA DRAA	Autres	2 680 000,00	2 353 700,00	5 033 700,00
	FDL	2 000 000,00	1 000 000,00	3 000 000,00
	PAPCO	13 919 666,00	3 659 333,00	17 578 999,00
	TAKWIA	650 000,00	650 000,00	1 300 000,00
<b>Total SOUSS MASSA DRAA</b>		<b>19 249 666,00</b>	<b>7 663 033,00</b>	<b>26 912 699,00</b>
TADLA AZILAL	FDL	1 398 480,48	400 000,00	1 798 480,48
	PAPCO	7 680 000,00	2 040 000,00	9 720 000,00
<b>Total TADLA AZILAL</b>		<b>9 078 480,48</b>	<b>2 440 000,00</b>	<b>11 518 480,48</b>
TAZA ALHOCEIMA TAOUNATE	PAPCO	5 346 000,00	2 174 000,00	7 520 000,00
<b>Total TAZA ALHOCEIMA TAOUNATE</b>		<b>5 346 000,00</b>	<b>2 174 000,00</b>	<b>7 520 000,00</b>
<b>Total Général</b>		<b>100 624 980,48</b>	<b>51 600 363,61</b>	<b>152 225 344,09</b>

### Engagements 2010



### Engagements par programmes



## 6. Principaux indicateurs de résultats

PROGRAMMES	INDICATEURS	UNITE	PREVISION 2010	REALISATION 2010
PAPCO	DTP réalisés	nombre	352	387
	PCD adoptés	nombre	479	242
	Projets appuyés techniquement	nombre	1 702	1 734
	Sessions de formation	nombre	710	123
	Bénéficiaires (homme/femme)	nombre	7 361	13795
TAKWIA	Diagnostics	nombre	28	11
	Plan de RCA élaboré	nombre	29	8
	Sessions de formation	nombre	53	13
	Bénéficiaires (homme/femme)	nombre	790	438
TATMINE MAROC MOUBADARATES	Filières appuyées	nombre	17	8
	Plateformes créées	nombre	7	2
FINANCEMENT DE PROJETS	Nombre d'emplois créés	nombre	585	84
	Projets appuyés	nombre	NA	87
	Bénéficiaires (homme/femme)	nombre	NA	72 225

## ANNEXES

### Situation cumulée des projets soutenus par l'Agence de Développement Social

Depuis le démarrage de ses activités sur le terrain, l'Agence a soutenu **2 251 projets** avec un coût total s'élevant à **960,7 millions de dirhams** auquel l'Agence a contribué avec **401,1 millions de dirhams**. Ces projets ont touché 1,85 millions bénéficiaires (hommes et femmes).

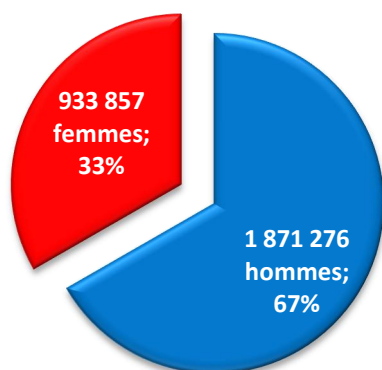
Le tableau ci-après montre la répartition régionale des projets financés par l'Agence par type de porteurs :

Régions	Type de porteurs de projets	Nombre	Coût global	Contribution ADS
SOUSS MASSA DRAA	Association	174	120 745 896	63 165 337
	Administration ou Etablissement public	117	43 981 220	13 262 649
	Coopérative	80	37 987 738	20 747 135
	Collectivité locale	11	42 424 206	21 999 879
	Secteur Privé	8	2 619 320	567 145
	Organisation internationale	1	1 532 421	98 180
<b>Total SOUSS MASSA DRAA</b>		<b>391</b>	<b>249 290 801</b>	<b>119 840 325</b>
MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ	Association	194	59 409 840	28 182 418
	Administration ou Etablissement public	79	12 917 771	2 850 522
	Coopérative	39	14 310 306	9 326 220
	Collectivité locale	15	9 807 638	6 507 314
	Secteur Privé	1	164 000	140 000
	Organisation internationale	2	210 436	123 396
<b>Total MARRAKECH-TENSIFT-AL HAOUZ</b>		<b>330</b>	<b>96 819 992</b>	<b>47 129 869</b>
MEKNES TAFILALET	Association	242	55 041 010	27 520 309
	Administration ou Etablissement public	1	245 000	25 000
	Coopérative	15	7 507 665	2 264 976
	Collectivité locale	22	10 619 183	6 229 038
<b>Total MEKNES TAFILALET</b>		<b>280</b>	<b>73 412 858</b>	<b>36 039 323</b>
L'ORIENTAL	Association	192	72 546 132	26 346 448
	Administration ou Etablissement public	32	3 321 485	713 317
	Coopérative	13	2 831 507	1 501 877
	Collectivité locale	4	2 494 568	1 721 295
	Organisation internationale	2	123 000	92 000
<b>Total L'ORIENTAL</b>		<b>243</b>	<b>81 316 692</b>	<b>30 374 937</b>
TADLA AZILAL	Association	96	41 650 235	21 098 591
	Administration ou Etablissement public	45	7 223 964	2 264 552
	Coopérative	1	216 000	50 001
	Collectivité locale	3	1 900 000	1 600 000
	Organisation internationale	2	820 700	591 800
<b>Total TADLA AZILAL</b>		<b>147</b>	<b>51 810 900</b>	<b>25 604 944</b>

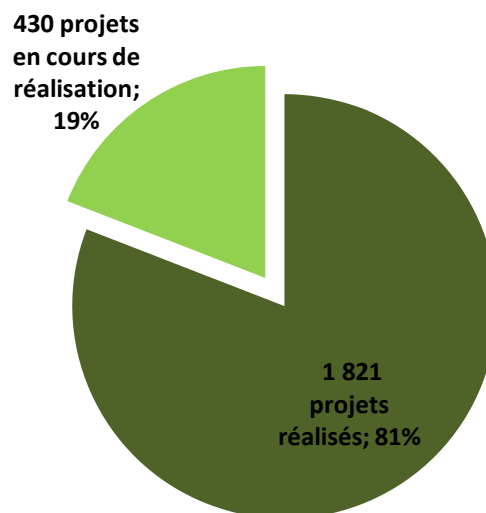
Régions	Type de porteurs de projets	Nombre	Coût global	Contribution ADS
<b>GUELMIM-ESMARA</b>	Association	92	34 601 802	14 796 247
	Administration ou Etablissement public	17	1 700 000	294 344
	Coopérative	21	6 832 175	3 067 571
	Collectivité locale	7	4 912 381	2 276 916
	Secteur Privé	4	139 520	139 520
<b>Total GUELMIM-ESMARA</b>		<b>141</b>	<b>48 185 877</b>	<b>20 574 599</b>
<b>GHARB-CHRARDA-BENI HSEN</b>	Association	76	17 956 481	9 469 100
	Administration ou Etablissement public	25	4 477 950	1 165 545
	Coopérative	14	2 841 654	1 712 370
	Collectivité locale	8	5 500 087	4 790 088
	Secteur Privé	12	158 100	158 100
<b>Total GHARB-CHRARDA-BENI HSEN</b>		<b>135</b>	<b>30 934 272</b>	<b>17 295 203</b>
<b>TAZA-ALHOCEIMA-TAOUNATE</b>	Association	53	19 506 041	9 344 727
	Administration ou Etablissement public	51	9 368 386	2 950 719
	Coopérative	3	444 057	236 980
	Collectivité locale	1	166 600	85 000
	Organisation internationale	5	1 788 379	1 014 170
<b>Total TAZA-ALHOCEIMA-TAOUNATE</b>		<b>113</b>	<b>31 273 464</b>	<b>13 631 597</b>
<b>FES BOULEMANE</b>	Association	60	15 463 007	5 671 182
	Administration ou Etablissement public	32	3 304 138	642 049
	Coopérative	12	1 844 131	934 293
	Collectivité locale	1	1 220 630	1 220 630
	Secteur Privé	6	58 450	58 450
<b>Total FES BOULEMANE</b>		<b>111</b>	<b>21 890 355</b>	<b>8 526 604</b>
<b>TANGER TETOUAN</b>	Association	95	45 517 847	14 360 485
	Administration ou Etablissement public	4	18 803 643	967 838
	Coopérative	3	289 005	182 691
	Collectivité locale	1	922 122	204 489
	Secteur Privé	1	18 000	18 000
	Organisation internationale	1	6 216 332	800 000
<b>Total TANGER TETOUAN</b>		<b>105</b>	<b>71 766 949</b>	<b>16 533 503</b>
<b>RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER</b>	Association	62	42 882 246	13 779 271
	Administration ou Etablissement public	2	2 420 000	1 020 000
	Coopérative	1	354 500	224 000
	Collectivité locale	4	7 761 718	1 960 126
	Secteur Privé	1	25 200	25 200
	Organisation internationale	5	6 118 810	1 596 550
<b>Total RABAT-SALE-ZEMMOUR-ZAER</b>		<b>75</b>	<b>59 562 474</b>	<b>18 605 147</b>

Régions	Type de porteurs de projets	Nombre	Coût global	Contribution ADS
CHAOUIA OUARDIGHA	Association	28	12 404 272	8 634 640
	Administration ou Etablissement public	23	5 340 898	1 076 061
	Coopérative	3	1 581 600	767 256
	Collectivité locale	7	2 609 412	2 571 559
<b>Total CHAOUIA OUARDIGHA</b>		<b>61</b>	<b>21 936 182</b>	<b>13 049 516</b>
LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA-EL-HAMRA	Association	26	9 603 628	3 393 197
	Administration ou Etablissement public	9	3 980 000	983 886
	Coopérative	3	1 431 465	711 500
	Collectivité locale	6	13 788 365	3 533 434
<b>Total LAAYOUNE-BOUJDOUR-SAKIA-EL-HAMRA</b>		<b>44</b>	<b>28 803 458</b>	<b>8 622 017</b>
GRAND CASABLANCA	Association	33	37 678 062	13 200 909
	Administration ou Etablissement public	1	5 000 000	2 000 000
	Collectivité locale	1	3 500 000	500 000
<b>Total GRAND CASABLANCA</b>		<b>35</b>	<b>46 178 062</b>	<b>15 700 909</b>
DOUKKALA ABDA	Association	21	41 659 769	5 677 406
	Coopérative	2	1 407 976	760 000
	Secteur Privé	3	82 740	82 740
<b>Total DOUKKALA ABDA</b>		<b>26</b>	<b>43 150 485</b>	<b>6 520 146</b>
OUED EDDAHAB - LAGOUIRA	Association	7	1 003 400	467 920
	Coopérative	1	995 000	775 000
<b>Total OUED EDDAHAB - LAGOUIRA</b>		<b>8</b>	<b>1 998 400</b>	<b>1 242 920</b>
AU NIVEAU NATIONAL	Association	6	2 364 544	1 803 291
<b>Total</b>		<b>2 251</b>	<b>960 695 766</b>	<b>401 094 850</b>

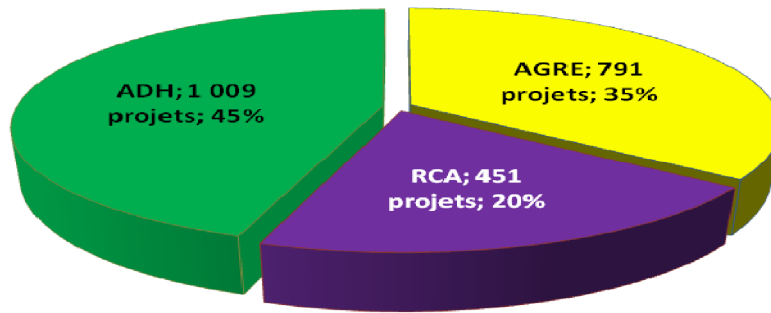
Répartition des bénéficiaires des projets de l'Agence par sexe –situation cumulée-



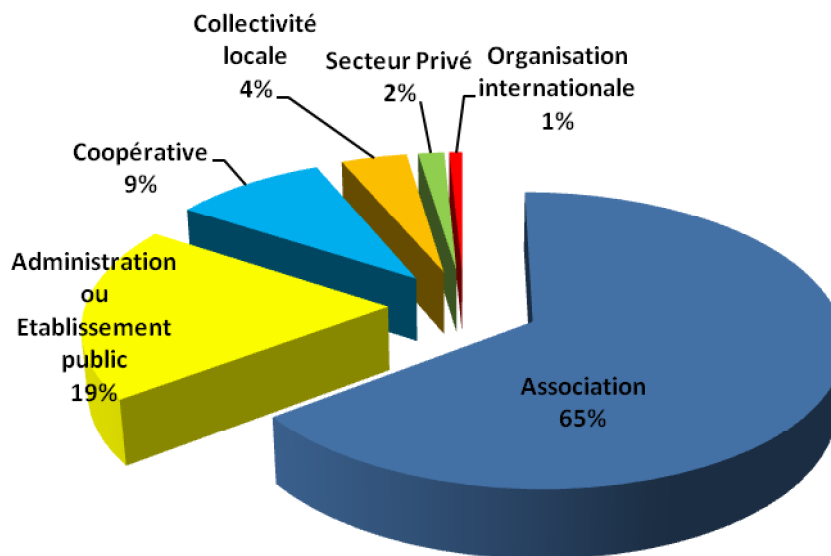
Répartition des projets de l'Agence selon l'état d'avancement –situation cumulée-



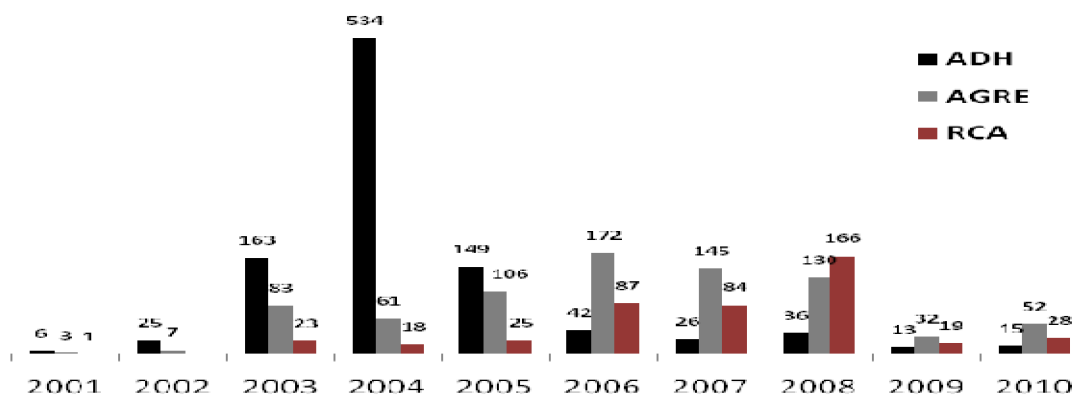
Répartition des projets de l'Agence par axes d'interventions  
-situation cumulée-



Répartition des projets de l'Agence par type de porteurs de projets  
-situation cumulée-



L'évolution Annuelle du nombre des projets de l'Agence par axes d'intervention  
-situation cumulée-



**Répartition par régions du nombre des projets soutenus par l'Agence  
-situation cumulée-**



**Répartition par régions du coût des projets soutenus par l'Agence (en Millions de dirhams)  
-situation cumulée-**

